

«Des chemins liés à la diversité des situations»

72 Dans l'«Histoire de la politique de migration, d'asile et d'intégration en Suisse depuis 1948» (Mahnig, 2005), Sandro Cattacin et Bülent Kaya examinent le développement des mesures d'intégration de la population migrante sur le plan local en Suisse. Ils le font d'abord sur la base de données obtenues à partir d'un questionnaire adressé aux 26 cantons et aux 30 plus grandes villes, entre décembre 1999 et janvier 2000. Au terme d'une analyse détaillée de la situation tant dans le domaine de l'intégration sociale (école, santé, culture) que de l'intégration politique (participation et droits politiques, naturalisations), les auteurs concluent par le constat que «le fédéralisme a produit une différenciation des politiques d'intégration assez importante. Si ce fédéralisme de l'intégration a donc créé pragmatiquement une adaptation des politiques aux particularités locales, il pose le problème du point de vue de l'égalité de traitement des migrants qui n'est pas garantie sur le territoire suisse.»

Cette appréciation reste sans doute valable aujourd'hui encore, soit sept ans après le dépouillement des questionnaires. Toutefois, force est de constater aussi une évolution évidente et positive dans la prise en considération de l'utilité et de la nécessité des efforts à réaliser en matière d'intégration des étrangers et dans la concrétisation de nombreuses initiatives. Et au travail

précurseur et de pionnier de certains cantons et villes, est venue s'affirmer l'influence de la Confédération.

Une tâche de l'Etat

Cette évolution a en effet été favorisée par la modification de la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers qui, par l'introduction de l'article 25a, a permis à la Confédération d'intervenir pour soutenir des projets d'intégration et, par la concrétisation de cet article dans l'ordonnance sur l'intégration des étrangers du 13 septembre 2000, de mettre sur pied, dès 2001, un programme d'encouragement de la promotion de l'intégration. 1000 projets ont été ainsi soutenus entre 2001 et 2003 (600 en 2005). Cette volonté politique fédérale a également incité les cantons et les villes à créer des organismes chargés de l'intégration des étrangers, incitation qui deviendra obligatoire à travers la modification de l'ordonnance entrée en vigueur au 1^{er} février 2006 et inscrite dans la nouvelle loi sur les étrangers.

Cette prise de conscience de l'importance de l'intégration n'est cependant pas le fait de la seule considération d'un traitement humaniste des migrants en notre pays, mais bien d'une préoccupation croissante d'une cohabitation harmonieuse entre la

Auf verschiedenen Wegen zum gleichen Ziel

Das föderalistische System der Schweiz bringt es mit sich, dass Massnahmen im Bereich der Integration je nach lokalen Gegebenheiten und politischen Sensibilitäten unterschiedlich konzipiert und umgesetzt werden. Dabei lässt sich nicht, wie vielfach behauptet, eine Trennlinie zwischen der Romandie bzw. den italienischsprachigen Regionen und der Deutschschweiz ziehen, auch wenn sich tendenziell unterschiedliche Haltungen bezüglich der Rolle des Staates, der angestrebten Stellung der Schweiz in Europa oder der Einschätzung der Bedeutung der Sprache für den Integrationsprozess beobachten lassen. So wirkt sich die Bedeutung des Dialekts in der deutschsprachigen Schweiz für die Identität ihrer Bewohner auch auf entsprechende integrationspolitische Forderungen im Bereich der Sprache aus. Solche Besonderheiten sollten jedoch nicht darüber hinwegtäuschen, dass im ganzen Land und mit Unterstützung vieler Fachpersonen Prozesse eingeleitet wurden, die demselben Ziel dienen.

population autochtone et immigrée, visant la cohésion sociale, l'égalité des chances, ainsi que la sécurité publique. En fait, la récession économique des années nonante et le chômage qu'elle a impliqué ne pouvait plus être, sur le plan de l'emploi, solutionnée par le retour des migrants dans leur pays comme dans les années 1970. Elle devait l'être par des chances accrues données aux étrangers dans le domaine scolaire, de la formation et du marché de l'emploi. Il fallait passer en matière migratoire, d'une politique de rotation à une politique d'intégration.

Mais, si la politique d'intégration est désormais reconnue comme tâche de l'Etat, des cantons et des communes, on doit constater que l'appréciation des voies et moyens de cette intégration varie encore fortement dans notre pays, tant pour des raisons culturelles qu'en fonction de la sensibilité politique des populations et des autorités cantonales et locales. L'influence exercée par les pays voisins et les attentes exprimées en matière d'intégration par les étrangers eux-mêmes jouent aussi un rôle important.

Différentes approches

Il serait téméraire et injustifié de voir dans l'évolution récente de la problématique de l'intégration une orientation romande ou latine et une orientation suisse alémanique, tant la diversité des situations est forte, au sein même des régions, et tant l'effort en matière scolaire et de formation est également partagé. Mais il est évident que certains facteurs comme la langue, la conception du rôle de l'Etat, l'idée de la place de la Suisse dans le contexte international et le rapport des forces politiques, inscrivent des différences dans l'approche de l'intégration des étrangers en notre pays.

L'apprentissage de la langue de la région d'accueil est considéré, dans l'ensemble du pays, et à juste titre, comme un élément important de l'intégration. Toutefois, cet apprentissage prend, en Suisse alémanique, une signification non seulement linguistique (apprentissage de deux langues en réalité!) mais aussi fortement identitaire en raison de l'utilisation très large du dialecte (ou plutôt des dialectes!). Selon la publication de l'Office fédéral de la statistique «Le paysage linguistique en Suisse» (avril 2005), 91% des Suisses en Suisse alémanique parlent le dialecte en famille, et son usage dans les écoles, dans la vie professionnelle, dans les grands médias que sont la télévision et la radio s'est fortement étendu.

Il est dès lors naturel que les projets encourageant la compréhension, la conversation et facilitant la cohabitation soutenus par le programme de la Confédération soient plus développés

en Suisse alémanique que dans les autres parties du pays et qu'ils contiennent également un plus fort potentiel d'innovations pour atteindre et susciter l'intérêt des personnes concernées.

Cette relation étroite entre la langue et l'identité en Suisse alémanique joue-t-elle un rôle sur l'attitude réservée d'une grande partie de cette région quant à la politique en matière de naturalisation et d'octroi des droits politiques liés à la citoyenneté que l'on observe plus ouverte en Suisse romande? Sans doute. Mais on ne saurait voir dans cette relation une explication suffisante. Et si jusqu'ici de nombreux cantons ont estimé, et estiment toujours, que l'intégration se construit d'abord par la réalisation de projets soutenus par des associations, une naturalisation «méritée» par l'effort des migrants, d'autres se sont convaincus que l'intégration au sens du sentiment d'appartenance et d'identification à une population autochtone, à ses normes et valeurs,

73

relève aussi de la reconnaissance d'un statut, de droits de citoyenneté attribués au niveau communal et cantonal, ainsi qu'à la naturalisation facilitée.

Cette pondération des voies et moyens de l'intégration a d'ailleurs été confirmée par les votations du 26 septembre 2004 relatives à la naturalisation facilitée des jeunes étrangers. La situation est cependant évolutive, même si on peut en regretter la lenteur et les réticences.

Ainsi sur le plan de l'octroi des droits politiques, si tous les cantons romands à l'exception du Valais accordent désormais des droits politiques aux étrangers, des ouvertures sont faites à Appenzell Rhodes extérieures, aux Grisons et à Bâle-Ville, et un large débat a lieu à Zurich et à Berne.

Il n'y a pas de «solution unique» pour aboutir à l'intégration des étrangers dans notre pays. Il y a des processus, des chemins liés à la diversité des situations, des mentalités. Des voies qui doivent tenir compte des rapports de force politique, du ton et des discours qui y sont liés, des valeurs prévalant dans la conscience, la culture, les besoins et les perspectives d'un peuple, d'un pays, d'une collectivité. Et, en matière d'intégration comme souvent ailleurs, le chemin se trace en marchant.

Le respect et la reconnaissance de celles et ceux qui nous ont rejoints, l'objectif à atteindre et la volonté d'y parvenir sont au départ de tout. Le danger, c'est que le mot intégration devienne à la mode, s'use et se vide finalement de son contenu réel, et que le discours qui lui est lié soit d'autant plus facile à tenir qu'il n'est suivi d'aucune obligation d'engagement.

Il y a à mobiliser responsabilité, solidarité et fraternité. Et même si certains résultats au dimanche soir d'une votation ne sont pas à la hauteur de nos espérances, nous savons par expérience, qu'il y a en notre pays, dans toutes ses composantes, un potentiel d'ouverture et de générosité qui doit susciter notre confiance.